

## REUNION DU 1 OCTOBRE 2018

Excusés : **D. MARTIN-GANS, P. MIVIELLE**

Secrétaire : **H. CLERDAN**

**Compte rendu de la réunion du 11 Septembre 2018** : le compte rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité sans modification.

**Travaux mairie/ médiathèque** : le maire a convié l'ensemble du conseil à venir voir les travaux de la médiathèque. Il y a des finitions à terminer, et le reste du mobilier ne sera livré qu'en novembre, mais le local est prêt à accueillir le public.

Le maire rappelle les avenants au marché initial, concernant la médiathèque, et dont le détail a été envoyé en document annexe à la convocation. Les travaux concernés ont été validés par le maître-d'œuvre et par la commission bâtiments. Le conseil approuve les avenants suivants :

- Avenant n° 2 au Lot 3 et 4 - Menuiserie - parquets - pour un montant de 4 925.00 € ht.
- Avenant n° 1 aux lots 3 et 4 - Electricité chauffage sanitaire pour un montant de 7 102.00 € ht.

Concernant la mairie, il reste également des finitions et les travaux d'aménagement extérieur débuteront fin novembre. Mais les locaux étant opérationnels, le conseil municipal décide de transférer le siège de la mairie dans le nouvel immeuble au 17 le Bourg sud.

**Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1° Classe** : Il est nécessaire de préparer le remplacement de Patrick GAVA qui a actuellement le grade de « Technicien ». Mais il n'est pas nécessaire de recruter sur ce grade-là auquel l'agent a été promu en novembre 2015, dans le cadre de son avancement de carrière.

Afin de lancer la procédure de recrutement, le maire propose de créer un poste d'« **Adjoint Territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe** », poste qui est en adéquation avec la technicité requise pour les besoins de notre commune.

**Taxe d'Aménagement : Reversement à la CdC** : Il s'agit de reverser à la CdC la Taxe d'Aménagement perçue sur les constructions de la Zone Ecopole.

S'agissant d'une dépense d'investissement dont le montant n'était pas connu, ni ne pouvait être estimé lors de la préparation budgétaire, il convient de prendre une Décision Modificative de 1 942.91 € à l'article 10226.

Le Conseil valide cette modification budgétaire permettant de rétrocéder cette somme à la Communauté de Communes.

### **Informations / Questions Diverses :**

**PLUi** : le maire et les conseillers qui y ont assisté, font part de la réunion d'information destinée aux élus qui s'est tenue à Loupiac le 12.

Des réunions à destination du public vont être mises en place à partir de début 2019.

**Poids public** : François LABROUCHE suggère de faire une plaque d'information expliquant l'origine et l'usage de ce bâtiment. Le conseil trouve cette idée intéressante et l'approuve.

La séance est levée à 23H30